

# Répartition des rôles au sein de l'équipe municipale

Présidée par Daniel Schnobelen, la séance du conseil municipal de mardi soir a été consacrée essentiellement à la désignation des représentants dans les organismes extérieurs et à la constitution des diverses commissions.

Nelly Wiss, Brigitte Parola et Michel Henzelin représenteront la commune au sein du Regroupement pédagogique intercommunal. Philippe Perret, Anthony Ropele et Marcelle Koehler siègeront au syndicat des immeubles intercommunaux. Les autres organismes ou syndicats : Territoire d'énergie 90 (ex-Sia-gep) : Michel Follot ; Fourrière intercommunale : Nelly Wiss ; Agence d'urbanisme : Philippe Perret ; communes forestières : André Lemblé ;

action sociale : Oriane Suif, Marie-France Billerey, Marcelle Koehler, Frédéric Demoly ; travaux et voirie : Michel Follot, Michel Henzelin, Anthony Ropele, André Lemblé, Marie-France Billerey, Laurent Fruhauf ; fêtes, loisirs, environnement et fleurissement : Patrice Gauchet, Frédéric Demoly, Dorian Chevallier, Oriane Suif, Marcelle Koehler, Marie-France Billerey, Daniel Schnobelen, Nelly Wiss. Une dizaine d'autres commissions ont été constituées et sont consultables sur le site internet de la mairie. Cette mandature verra un engagement fort de l'exécutif municipal dont les indemnités de fonction ont été votées à l'unanimité : 1567,43 € pour le maire et 416,17 € pour chacun des adjoints.

## DORANS

### Indemnités des élus

Suite à l'article paru dans notre édition du 11 juin dernier, il convient de préciser que les indemnités de fonction du maire et des adjoints se montent respectivement à 1567,43 euros pour le maire et 416,17 euros pour les adjoints. Il s'agit de montants donnés en brut.

EST 13/6/20